

Il existe plus de 100.000 produits chimiques et ils risquent tous d'avoir une influence néfaste sur notre santé et notre environnement. Il en existe d'autres pour lesquels nous n'avons encore que très peu d'informations. Certains peuvent être à l'origine, par exemple, de cancers, de troubles respiratoires ou hormonaux ou de problèmes de la peau.

Nous sommes tous exposés à des centaines de substances chimiques dans notre quotidien. Une campagne de sensibilisation organisée par une ONG a démontré que notre sang contient en moyenne 41 produits chimiques potentiellement dangereux pour la santé. Notre objectif est de supprimer les produits chimiques les plus dangereux pour les remplacer par des produits plus sûrs.

Rappelez-vous que l'amiante était beaucoup utilisée pour la prévention des incendies, avant que sa nocivité ne soit prouvée scientifiquement.

Le Groupe socialiste soutient avec force la mise en place d'un des systèmes les plus ambitieux au monde pour gérer l'utilisation des produits chimiques de manière plus sûre. Grâce aux efforts de l'Union européenne (UE) et des eurodéputés socialistes, certaines des substances les plus toxiques, telles que les phthalates qui ont longtemps été utilisés dans la fabrication des jouets, sont maintenant interdites.

Vous avez peut-être entendu parler des propositions concernant un nouveau système appelé REACH. Qu'est-ce que REACH ? C'est un système global d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des produits chimiques.

# REACH

POUR DES PRODUITS  
CHIMIQUES SÛRS



 **PSE**

Groupe Socialiste au  
Parlement Européen

Ce système permettra de mieux connaître les risques liés aux substances chimiques produites ou importées dans l'UE. L'UE dispose déjà d'un système d'évaluation et de détection des risques, mais qui ne couvre que les produits chimiques placés sur le marché depuis 1981. Ce système est connu pour son inefficacité et nous pensons que, malgré certaines réussites, il manque tout à fait d'ambitions.

Il n'a pas été fait assez dans l'évaluation des produits chimiques. Le système actuel est beaucoup trop lent. En outre, la charge de la preuve ne devrait plus incomber aux autorités publiques mais aux producteurs, car ils sont bien mieux placés pour entreprendre les évaluations de risques.

L'industrie des produits chimiques se plaint que le nouveau système coûterait trop cher et entraînerait des pertes d'emplois. Les socialistes au Parlement européen s'efforcent de rendre le système gérable pour l'industrie tout en restant efficace et en atteignant son objectif: améliorer notre connaissance des produits chimiques, interdire les plus dangereux et développer des alternatives plus sûres.

Selon ce nouveau système REACH, les producteurs devront enregistrer les produits chimiques et rassembler des informations concernant leurs propriétés. Les autorités publiques évalueront les études présentées par l'industrie. Elles pourront demander de plus amples informations concernant des produits estimés dangereux. Lorsqu'une substance présentera un risque élevé, l'industrie aura alors besoin d'une autorisation spéciale pour en produire. Cette autorisation sera délivrée sous des conditions très strictes. Les fabricants devront prouver que les risques sont contrôlés de façon efficace, et que l'utilisation de ces substances ne met pas en danger la santé publique, ni l'environnement. Aucune autorisation ne sera accordée lorsqu'il existe des alternatives plus sûres.

REACH permettra également de promouvoir l'information et la sensibilisation du public au sujet des produits chimiques, grâce à un étiquetage fiable et des informations claires disponibles sur Internet.

Pour une information actualisée,  
veuillez visiter notre site web

[www.socialistgroup.eu](http://www.socialistgroup.eu)

# COMMENT LA POLITIQUE DE SÛRETÉ POUR LES SUBSTANCES CHIMIQUES EST DEVENUE

# REACH

1998

**Avril** / Lors d'une réunion informelle du Conseil sur l'environnement, organisée au Royaume-Uni, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et la Suède soumettent un document qui souligne la nécessité d'un changement complet de politique en matière de produits chimiques.

1999

**Juin** / En conférant à la Commission européenne un mandat précis, le Conseil sur l'environnement franchit une étape vers la révision fondamentale de la politique de l'UE en matière de produits chimiques.

2001

**Février** / La Commission publie son Livre blanc « Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques ».

2003

**Printemps – début d'été** / La Commission européenne publie une partie de ses projets législatifs, pour consultation par le public durant huit semaines. Après avoir reçu plus de 6.000 réactions, la Commission modifie ses projets et supprime toute exigence d'information sur la sûreté de plus de 20.000 substances chimiques.

La Commission présente ensuite sa proposition finale, complétée par l'évaluation d'impact externe à propos de REACH. Cette proposition vise à obtenir des informations sur la sûreté de 30.000 produits chimiques sur les 100.000 disponibles sur le marché de l'UE ; deux tiers restent donc à peine documentés et, par conséquent, difficiles à classer.

En **octobre**, Guido Sacconi, rapporteur de la commission de l'environnement du Parlement européen, présente son rapport sur REACH, mais les tactiques dilatoires des parlementaires conservateurs empêchent tout vote en la matière. Les discussions restent au point mort jusqu'après les élections européennes.

A la même époque, des experts nationaux commencent à analyser la proposition afin de permettre au Conseil d'élaborer une position sur REACH pour la fin décembre 2005.

2004

Des organisations d'employeurs et d'entreprises lancent de nouvelles évaluations d'impact concernant REACH. La même année, un atelier organisé par la présidence néerlandaise de l'UE analyse 36 évaluations d'impact et conclut que la nouvelle législation aura un coût minimal pour les entreprises et sera bénéfique à la santé et à l'environnement.

Après les élections au Parlement européen de juin, les discussions reprennent en commission.

2005

**Avril** / L'étude commandée par l'industrie indique que REACH n'entraînera pas le retrait du marché de produits chimiques importants et conclut que REACH ne fait pas de tort à l'industrie.

**Novembre** / Le parlement vote l'élimination progressive des produits chimiques les plus dangereux et en décembre, le Conseil des ministres accepte la position commune.

2006

**Juillet** / La position commune est soumise au parlement.

**Septembre** / Le PE commence les discussions en seconde lecture.

**Novembre – Décembre** / Les négociateurs du Conseil, du parlement et de la Commission réalisent un accord qui sera approuvé au PE et ensuite par les ministres de l'Environnement de l'UE. En conséquence, REACH est adopté et obtiendra force de loi fin décembre.

2007

**Juin**  
REACH entre en vigueur dans l'ensemble des 27 États membres.

